

[Annexe 4.2 Fréquence de Contrôle GEMRCN](#) (PDF de 26.9 ko)

Pour l'établissement des menus, les restaurants collectifs doivent toujours se référer aux Fréquences de Contrôles établis par le GEMRCN.
L'Annexe 4.2 est la référence pour les populations de métropole à destination des enfants scolarisés, adolescents et adultes.

[Décret N° 2019-351 du 23 avril 2019 publié au Journal officiel du 24/04/2019](#) (PDF de 145.9 ko)

Décret relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs présentant les contours de la loi Egalim.

[Les mesures de la loi Egalim](#) (PDF de 489.9 ko)

Ce document élaboré dans le cadre du groupe de travail « accompagnement » du Conseil national de la restauration collective (CNRC) constitue un décryptage des textes mais n'a pas de portée réglementaire.



**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**